

## PROJET RÉFÉRENT

# Catastrophes naturelles : plusieurs glissements de terrain dans le bassin Permien de Brive la Gaillarde



## OBJET DE L'OPÉRATION

Expertise technique dans le cadre des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle consécutives à des mouvements de terrain.

## LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Un particulier soupçonnant une catastrophe naturelle à l'origine des dégradations concernant ses biens personnels doit **alerter**

**simultanément son assurance et sa mairie de rattachement**. Il a cinq jours pour déclarer les sinistres observés.

C'est ensuite à la mairie de faire la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture. La réception de la demande par la préfecture enclenche le **processus d'expertise**.

Dans le cas de la Corrèze, la Préfecture envoie la demande à la DREAL Nouvelle-Aquitaine qui retransmet les documents au Cerema.

## LA RÉPONSE DU CEREMA

Suite aux intempéries du début de l'année 2021 et à la saturation record des sols le 1er février, plusieurs glissements de terrains se sont déclenchés dans le bassin Permien (grès rouge) de Brive La Gaillarde. Les communes d'Ayen, Yssandon et Saint-Aulaire ont fait des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain dans des contextes similaires. Bien que les pentes soient modestes (15°) la frange altérée et saturée en eau des grès a cédé sous son poids. Les dégâts sont variables suivant leur localisation (bâtiment agricole, maison d'habitation ou prairie).

Météo France établit également un rapport qui permet d'apprécier les **conditions météorologiques** précédant la catastrophe sur les six derniers mois dans le cas des mouvements de terrain et qui contribue à la caractérisation des facteurs déclenchant du phénomène étudié.

### CONTACT



relation-clients-  
auvergnerhonealpes@cerema.fr

### THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Risques inondations et mouvements de terrain

### NOS OFFRES DE SERVICES EN LIAISON

- Résilience territoriale : préparation à la crise et accompagnement post-crise

L'Agence de Clermont-Ferrand du Cerema s'est chargée de réaliser les rapports d'expertise pour la Préfecture de la Corrèze.

## **LE CLIENT / PARTENAIRE    PILOTE DU PROJET**

Préfecture de Corrèze

Amélie GEOFFROY - amelie-  
anne.geoffroy@cerema.fr  
Direction Centre-Est  
Agence de Clermont-Ferrand  
er.acf.dterce.cerema@cerema.fr

## **LE CALENDRIER**

Février 2021 / envoi des rapports à la  
Préfecture mai 2021 pour Ayen et Yssandon et  
juillet 2021 pour Saint-Aulaire

## CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

- ✓ Anticiper la reconstruction après catastrophe